

L'équipe de restauration placée en isolement

Dimanche, en fin de journée, les parents d'élèves du collège Jacques-Prévert ont reçu, dans leur boîte mail, un courrier adressé par la principale de l'établissement.

Dans ce courrier, Gladys Louarn relayait une décision de la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) : « **Nous avons été informés ce jour que la CPAM, par mesure de sécurité en lien avec le Covid, avait placé le service de restauration du collège à l'isolement** », écrit la cheffe d'établissement.

Dans l'attente d'une équipe de remplacement, les parents étaient invités à prévoir un repas froid pour leurs enfants. « **Des sandwiches étaient toute de même prévus pour ceux qui n'auraient pas pris connaissance du message.** »

Jointe au téléphone lundi matin, Gladys Louarn confirmait que les cinq employés du self devaient observer une période d'isolement de sept jours, après qu'un des membres de l'équipe a été testé positif au Covid. « **Bien que toutes les mesures de sécurité soient scrupuleusement respectées, ces employés tombent le masque pendant le repas ou pour la pause-café.** » C'est donc dans le respect du dispositif « contact Covid », établi par la CPAM et consultable sur le site ameli.fr que ces employés ont été placés à l'isolement.

« **Dans ce cas, nous sollicitons une petite équipe de volontaires issus d'autres établissements, pour assurer le service en l'absence de leurs collègues** » indique le service communication du Département (1).

(1) Depuis 1986, les départements assurent la construction, l'entretien, le fonctionnement et l'équipement des collèges. En 2005, s'ajoutent à cette compétence l'accueil, la restauration et l'hébergement des collégiens.

Jean-Philippe GAUTIER.